

# LE CALCUL DU TEMPS DE TRAVAIL

## ARTT

### Principe

Le calcul de la durée annuelle du travail permet de préciser la durée du travail au sein de la collectivité et de la comparer avec la référence légale, à savoir **1607 heures annuelles**.

#### → Sont déduits :

1. les repos hebdomadaires
2. les congés annuels
3. les jours fériés
4. les congés accordés collectivement par l'autorité territoriale (journée du maire...)

#### → Ne sont pas déduits :

1. Les autorisations spéciales d'absences
2. Les congés maladie
3. Les jours de fractionnement
4. Les congés bonifiés
5. Les décharges d'activité de service

L'agent est en position  
d'activité

### Décompte de la durée annuelle de travail

#### Exemple :

Une collectivité a une durée de travail hebdomadaire de 39 heures et accorde 30 jours de congés annuels :

nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires	104
Jours fériés (moyenne)	8
Nombre de jours de congés annuels*	25
Nombre de jours de congés supplémentaires**	5
<b>Total jours non travaillés</b>	<b>142</b>
TOTAL jours travaillés	365 - 142 = 223
TOTAL semaines travaillées	223 / 5 = 44,6
Durée hebdomadaire de travail	39 heures
Nombre d'heures travaillées par an	44,6 x 39h = 1739,4
Différence avec la durée légale annuelle	1739,4 - 1607 = 132,4

\* 5 fois les obligations hebdomadaires légales

\*\* congés accordés aux agents par la collectivité, en plus des obligations légales

### Calcul des jours de RTT

39 heures hebdomadaires, 5 jours par semaines, 30 jours de congés annuels :

1739,4 heures travaillées par an  
Soit  $1739,4 / 39h = 44,6$  semaines travaillées  
Soit  $44,6 \times 5 = 223$  jours travaillés

Obligation de réaliser 1607 h

$1607 / 39 = 41$  semaines travaillées  
Soit  $41 \times 5 = 205$  jours travaillés

Nombre de jours libérés est de  $223 - 205 = 18$  jours de RTT